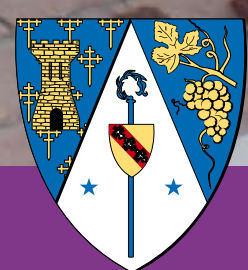




COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES



Test des bornes d'accueil et d'orientation Phitech



SOMMAIRE

- Préambule
- Bilan partiel de l'existant (Bâtiments visités en 2008 faisant l'objet du rapport):
 - Pôle Emploi
 - Police Municipale
 - Gymnase G. Bauvin
 - Ecole Primaire des Aiguillettes
 - Ecole maternelle « Suzanne Herbinière-Lebert »
 - Ecole « Maternelle A. Camus »
 - Ecole « Primaire A. Camus »
 - Ecole « Maternelle Pagnol »
 - Ecole « Primaire Pagnol »
 - Foyer de personnes âgées « Le Clairlieu »
 - Mètres carrés Sociaux
 - Maison des Services Publics
 - Mini Gymnase
 - Presbytère
 - Ancienne Mairie
 - Maison des Associations « Roger Schoenstein »
 - Cimetière
 - Foyer de personnes âgées « Paul Adam »
 - Structure multi accueil Petite Enfance
 - COSEC « Marie Marvingt »
 - Centre « Bizet » : CESI
 - Centre « Louise Martin » : Halte Garderie
 - Centre socio-culturel «Jean Savine»
 - Stade municipal
 - Centre socio-culturel du Placieux
- Préconisations
- Liste des bâtiments visités

PRÉAMBULE

La commune de Villers-lès-Nancy a créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées par délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2006 en vertu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Cette commission est constituée :

- de **représentants de la commune** :

à ce titre Mesdames Carine JEANNIN, Josiane DE KERSABIEC et Messieurs Claude KEIFLIN et Jacques MARCHAL ont été désignés par le Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission.

- des **représentants d'associations de personnes handicapées** :

Lors de la création de la commission, il est apparu essentiel que tous les types de handicap soient représentés au sein de la commission, ceci pour donner tout son sens à la loi du 11 février 2005 qui élargit la notion de handicap et en reconnaît de nouveaux types.

- des **représentants d'association d'usagers** :

Il s'agit que trouvent également leur place dans la commission des personnes, groupes, professionnels concernés par l'accessibilité (par exemple les directeurs d'école, responsables de bâtiments publics...). Ceux-ci sont consultés en fonction des visites réalisées.

Le rôle initial de la commission d'accessibilité était de :

- dresser le **constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant** sur le territoire de la commune, notamment en ce qui concerne les bâtiments et équipements communaux (mairie, écoles, équipements sportifs et culturels, parcs, cimetières...)

- **élaborer des propositions** de nature à améliorer l'accessibilité

Par courrier en date du 28 juillet 2008, le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy a informé Pascal JACQUEMIN, Maire de Villers-Lès-Nancy, de précisions reçues par l'Etat, relatives aux modalités de fonctionnement et de répartition des missions des commissions communales et intercommunales. Ainsi, « *il ne peut y avoir de coexistence entre les commissions communales et intercommunales* » et, par ailleurs, « *rien n'interdit aux communes, afin de favoriser les initiatives locales fondées sur la connaissance du terrain, de créer une structure informelle de réflexion et de conseil.* »

La municipalité de Villers-Lès-Nancy a souhaité que la commission communale d'accessibilité poursuive ses travaux selon la mission initiale qui lui avait été confiée, afin que l'ensemble des bâtiments communaux soient visités et qu'un diagnostic complet de la commission puisse être établi.

La méthodologie de travail élaborée par les membres de la commission a été maintenue au cours de cette année 2008. Pour mémoire, elle consiste à faire visiter tous les bâtiments communaux par la commission communale d'accessibilité. En effet celle-ci étant composée d'associations diverses représentatives des multiples handicaps ainsi que de personnes, elles-mêmes en situation de handicap, il est apparu intéressant de pouvoir bénéficier de leur expérience et de visualiser les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien.

La grille d'évaluation des bâtiments élaborée initialement répond au souci d'observer quatre grandes étapes de l'accessibilité :

- Le stationnement (S)
- L'entrée du bâtiment (EB)
- L'intérieur du bâtiment (IB)
- L'utilisation des équipements (UE)

Un système de notation a également été instauré permettant de mieux appréhender les difficultés d'accessibilité et d'en établir les priorités. Les différents critères sont évalués à l'aide d'une note allant de 0 (pas du tout acceptable) à 4 (très acceptable). Cette note se justifie par des commentaires précis sur les difficultés rencontrées.

Ce rapport d'accessibilité 2008 s'inscrit dans la lignée du rapport 2007 et a été construit selon la même méthodologie. Ainsi, une synthèse de l'état d'accessibilité de chaque bâtiment sera présentée ci-dessous, accompagnée du tableau récapitulatif d'évaluation. Une conclusion générale, ainsi que les préconisations de la commission suivront cette synthèse détaillée par bâtiment.

Il convient également de noter qu'un diagnostic de l'accessibilité du bâti a été confié après consultation selon les règles du Code des Marchés Publics au bureau d'étude A2C. Ses conclusions ne sont pas encore connues à l'heure de la rédaction de ce rapport et feront l'objet d'un document particulier.



BILAN PARTIEL DE L'EXISTANT

Il convient au préalable de noter que tous les aspects ont été observés, dans un premier temps, les uns à la suite des autres. Une évaluation globale de l'état d'accessibilité de l'équipement n'est intervenue que par la suite. Les conclusions ci-dessous tentent de reprendre de manière globale les constats établis de manière individuelle. A titre d'exemple, plusieurs petites anomalies constatées sur l'entrée d'un bâtiment qui s'avère être totalement inaccessible perdent leur sens et l'on relèvera davantage l'état d'inaccessibilité globale du bâtiment.

1. Pôle Emploi

S	EB	IB	UE
3	2	3	2

L'accessibilité au bâtiment est correcte, des places de stationnement existent mais une place supplémentaire serait utile pour en faciliter l'accès.

L'entrée dans le bâtiment est rendue difficile car il est nécessaire de sonner préalablement à l'entrée. Par ailleurs, la porte est relativement lourde.

L'intérieur du bâtiment est relativement bien accessible, d'autant qu'un personnel municipal est présent et peut accompagner les personnes sollicitant un soutien particulier.

Comme dans la plupart des bâtiments, il y a une absence totale de signalétique adaptée aux personnes connaissant un handicap sensoriel ou mental.

4

En raison d'une certaine exigüité des locaux, l'utilisation des équipements proposés n'est pas tout à fait adaptée aux personnes handicapées. Ceci pourra être compensé temporairement par la présence de l'agent qui portera une attention spéciale aux personnes rencontrant une difficulté particulière.

Les sanitaires ne sont pas accessibles.

2. Police Municipale

S	EB	IB	UE
3	2	3	2

L'accessibilité au bâtiment est correcte, des places de stationnement existent mais une place supplémentaire serait utile pour en faciliter l'accès.

L'entrée dans le bâtiment est rendue difficile car il est nécessaire de sonner préalablement à l'entrée. Par ailleurs, la porte est relativement lourde.

Un personnel municipal est présent et peut accompagner les personnes sollicitant un soutien particulier. Néanmoins les locaux sont également relativement exigus et une banque d'accueil trop haute pour les personnes en fauteuil nécessite que soit prévu un autre type d'accueil.

3. Gymnase G. Bauvin

S	EB	IB	UE
3	1	1	1

Les places de stationnement réservées sont quelque peu éloignées de l'entrée du gymnase.

A l'entrée du bâtiment, les marches rendent l'accès au gymnase impossible. Ces marches ne sont par ailleurs pas signalées. Un plan incliné pourrait être mis en place au niveau de l'entrée dans la cour d'école, mais seule la partie inférieure du bâtiment serait alors accessible.

La circulation intérieure est possible, sans passer d'un étage à un autre. Les sanitaires à l'étage ne sont pas accessibles. Le bâtiment est inutilisable par des personnes handicapées.

4. Ecole Primaire des Aiguillettes

S	EB	IB	UE
1	1	2	3

La place de stationnement réservée n'est pas assez large et le trottoir ne semble pas aux normes au niveau de cet emplacement.

L'entrée dans le bâtiment peut se faire rue Maurice André, mais elle est inaccessible en raison de marches d'escaliers, une seconde entrée est possible par la cour de récréation, mais les seuils sont trop hauts.

Le bâtiment étant à étage, en l'absence d'ascenseur, il est impossible de passer d'un niveau à un autre.

L'intérieur du bâtiment, y compris les sanitaires, pourrait être facilement adapté pour être rendu accessible aux personnes handicapées.

5. Ecole maternelle Suzanne Herbinière Lebert

S	EB	IB	UE
1	2	2	3

La place de stationnement réservée n'est pas assez large et le trottoir ne semble pas aux normes au niveau de cet emplacement.

Il existe un plan incliné pour l'entrée dans l'école. Son inclinaison est bonne, mais le seuil à l'issue de cette pente est trop haut. La pente pour accéder au bâtiment nécessiterait le prolongement de la barrière de protection jusqu'au bout.

A l'intérieur de l'école, deux bâtiments sont séparés par des marches et il est impossible de passer de l'un à l'autre. L'accès à la cour de récréation est trop en pente. Il serait nécessaire de reprendre l'ensemble de la pente donnant accès de la cour à l'entrée principale du bâtiment. Les sanitaires sont accessibles.

6. Ecole Maternelle A. Camus

S	EB	IB	UE
1	3	4	2

Il convient de noter que les écoles A. Camus et M. Pagnol ont fusionné à la rentrée 2008-2009, soit presque un an après le passage de la commission communale d'accessibilité. L'enseignement est pratiqué aux écoles maternelle et primaire Camus. Les écoles maternelle et primaire Pagnol ont été réaffectées pour d'autres usages mais elles continuent d'accueillir du public (enfants du périscolaire, associations...). Les remarques formulées lors de la visite ont donc dû être revues en fonction de la nouvelle organisation des bâtiments.

Le stationnement à proximité de l'école A Camus est condamné par application du plan vigipirate. Il n'existe pas de place de stationnement réservée. L'entrée dans le bâtiment s'effectue sans difficulté majeure, de même que la circulation à l'intérieur de l'école.

Quelques adaptations devraient rendre l'utilisation des équipements plus facile à un enfant handicapé (hauteur des crochets...). Les sanitaires (adultes ou enfants) ne sont pas adaptés. Par ailleurs, les issues de secours de toutes les salles présentent un seuil trop haut.

7. Ecole Primaire A. Camus

S	EB	IB	UE
1	3	3	1

Le stationnement à proximité de l'école A Camus est condamné par application du plan vigipirate. Il n'existe pas de place de stationnement réservée.

L'entrée dans le bâtiment devrait être adaptée (sonnette trop haute, entrée secondaire plus facile d'accès que l'entrée par salle de jeux...)

L'étage de l'école où se situent un certain nombre de salles de classe est inaccessible aux personnes à mobilité réduite.

L'espace disponible dans les sanitaires devrait permettre d'en adapter un. Il conviendrait également de revoir la question de la sonorité des sanitaires.

8. Ecole Maternelle Pagnol

S	EB	IB	UE
3	2	3	1

La disposition des places de stationnement n'est pas favorable pour les personnes à mobilité réduite. Deux accès sur trois à l'école présentent une pente trop importante. Par ailleurs, le revêtement de sol est en mauvais état. L'entrée est donc plutôt difficile, y compris en ce qui concerne l'ouverture des portes.

La circulation dans le bâtiment ne pose pas de difficulté particulière, bien que certains espaces soient relativement étroits.

La sortie dans la cour nécessite de franchir un seuil important et une pente supérieure à 5%.

Les sanitaires ne sont pas aux normes, mais ils pourraient être facilement adaptés pour les enfants.

Globalement, le bâtiment, qui n'est plus actuellement destiné à accueillir des élèves, est relativement accessible.

9. Ecole Primaire Pagnol

S	EB	IB	UE
3	1	1	1

La disposition des places de stationnement n'est pas favorable pour les personnes à mobilité réduite. Deux accès sur trois à l'école présentent une pente trop importante. De plus la pente est en devers (le fauteuil penche d'un côté). Par ailleurs, le revêtement de sol est en mauvais état. L'entrée est donc plutôt difficile, y compris en ce qui concerne les seuils et les marches pour entrer directement dans le bâtiment.

De nombreuses salles se situent à l'étage et sont donc inaccessibles.

Les issues donnent toutes sur des plans inclinés dont la pente semble supérieure à 5%.

Les sanitaires ne sont pas aux normes, mais ils pourraient être facilement adaptés pour les enfants.

10. Foyer de personnes âgées Le Clairlieu

S	EB	IB	UE
0	2	2	1

La disposition des places de stationnement n'est pas favorable pour les personnes à mobilité réduite. Aucune place réservée. Par ailleurs, le trottoir devant l'entrée du bâtiment est trop haut.

L'entrée dans le bâtiment nécessite des aménagements : l'interphone est trop haut, la porte est lourde à manipuler. Par ailleurs, à l'entrée du bâtiment, un escalier est non signalé et peut s'avérer dangereux.

Un ascenseur permet de se rendre aux différents étages, mais il ne permet pas la rotation d'un fauteuil et les boutons de commande sont trop hauts.

La banque d'accueil du bâtiment est trop haute. Les sanitaires sont inaccessibles.

En ce qui concerne les appartements, ils sont relativement accessibles : les sanitaires devraient être adaptés et l'espace de la cuisine est restreint.

11. Mètres carrés Sociaux

S	EB	IB	UE
4	0		

L'accès au bâtiment est rendu difficile par une pente importante tout autour. Les places de stationnement sont, de fait, quelque peu éloignées. Il n'existe pas de plan incliné et des marches empêchent l'accès à l'espace des M2 sociaux aux personnes à mobilité réduite.

L'entrée dans le bâtiment n'a pas été possible en raison d'une dégradation récente de la serrure. L'évaluation porte donc uniquement sur l'environnement et l'entrée dans le bâtiment.

12. Maison des Services Publics

S	EB	IB	UE
3	1	4	3

Le stationnement à proximité de la Maison des Services Publics est correct, bien qu'une adaptation de la hauteur du trottoir s'impose à proximité de la place de stationnement réservé.

L'entrée dans le bâtiment est rendue difficile en raison d'un plan incliné trop pentu (non signalé et non protégé). L'ouverture de la porte est difficile.

L'accès aux services proposés est correct, mais certains espaces sont exigus (guichet de la Poste).

13. Mini Gymnase

S	EB	IB	UE
2	1	1	1

Il n'existe pas de place de stationnement réservée aux personnes handicapées, mais il est possible d'en matérialiser une.

Toutes les entrées dans le mini gymnase présentent des marches. Un plan incliné amovible en bois semble dangereux.

Les sanitaires ne sont également pas accessibles.

14. Presbytère

S	EB	IB	UE
2	1	3	1

Il n'existe pas de place de stationnement réservée aux personnes handicapées, mais il est possible d'en matérialiser une.

L'accès dans le bâtiment n'est possible qu'en empruntant des escaliers, lesquels ne sont d'ailleurs pas signalés et peuvent être dangereux pour une personne déficiente visuelle.

Il est possible de circuler au rez-de-chaussée où se situent des salles de réunion, mais pas d'accessibilité à l'étage (appartement du curé de la paroisse).

Absence de sanitaires au rez-de-chaussée.

15. Ancienne Mairie

S	EB	IB	UE
3	1	1	1

Il n'existe pas de place de stationnement réservée aux personnes handicapées, mais il est possible d'en matérialiser une. Le cheminement depuis la rue est en pente.

L'accès dans le bâtiment est rendu difficile par une marche à l'entrée dont l'accès est suffisamment large. L'autre entrée n'est pas assez large.

La circulation dans le bâtiment est difficile en raison de l'exiguïté des locaux et de la qualité du sol. Le premier étage est inaccessible. Il n'y a pas de sanitaires dans ce bâtiment, ceux du mini-gymnase peuvent être utilisés mais sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

16. Maison des Associations Roger Schoenstein

S	EB	IB	UE
3	2	3	1

Il n'existe pas de place de stationnement réservée aux personnes handicapées, mais il est possible d'en prévoir une.

L'accès dans le bâtiment doit se faire actuellement par un plan incliné dont la pente ne répond pas aux normes. Une seconde entrée sur l'arrière du bâtiment dotée d'un plan incliné plus long serait envisageable.

La circulation dans le bâtiment est possible, mais certaines salles nécessitent de passer une petite marche sans plan incliné. Les sanitaires sont situés à l'étage du bâtiment et ne sont pas accessibles.

17. Cimetière

S	EB	IB	UE
2	3	3	1

Il n'existe pas de place de stationnement réservée aux personnes handicapées, mais il est possible d'en prévoir une. Des aménagements sont à prévoir sur les trottoirs pour assurer la sécurité des personnes cheminant de leur véhicule à l'entrée du cimetière.

L'accès dans le bâtiment est correct par l'entrée principale. La Ville programme chaque année la réfection en enrobé d'une partie des allées.

Il convient de choisir l'entrée la plus adaptée en fonction de la partie du cimetière dans laquelle on souhaite se rendre. Les grilles au sol posent néanmoins un problème pour les personnes en fauteuil roulant en raison d'ouvertures trop larges.

Absence de sanitaires adaptés.

18. Foyer de personnes âgées Paul Adam

S	EB	IB	UE
3	3	3	1

Il existe des places de stationnement en nombre suffisant aux abords du FPA. Néanmoins la place réservée aux personnes handicapées n'est pas aux normes. L'ouverture automatique de la porte est prévue pour le courant de l'année 2009.

La circulation dans le bâtiment est correcte, des ascenseurs permettent l'accès aux différents niveaux, l'acoustique n'est pas très bonne. Un personnel de la Ville est présent 24h/24. Les sanitaires ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

19. Structure multi accueil Petite Enfance

S	EB	IB	UE
1	1	3	1

Il n'existe pas de place réservée aux personnes handicapées à proximité de la structure. Le cheminement jusqu'à l'entrée du bâtiment est difficile en raison de l'absence de bateau, de la présence de barrières à l'entrée, de la largeur des caillebotis...

La circulation dans le bâtiment peut être rendue difficile en raison de la présence de mobilier, destiné notamment à l'accueil des enfants. Du personnel de la Ville est présent aux heures d'ouverture et peut aider les parents en venant chercher l'enfant à l'entrée, etc... en cas de difficulté.

L'utilisation de l'espace collectif intérieur est correcte, mais

l'accès à certaines salles est impossible : salle de motricité (en raison de marches), locaux de la crèche familiale. De même, le seuil de la porte donnant accès à la terrasse est trop haut.

Une réflexion est à mener en fonction de l'utilisation réelle des différentes salles et de l'aide apportée par les personnels.

20. COSEC Marie Marvingt

S	EB	IB	UE
4	3	3	3

La possibilité d'utiliser le parking intérieur du COSEC limite les difficultés que pourraient rencontrer les personnes handicapées constituées notamment par une pente assez forte pour accéder au bâtiment.

L'utilisation de cet équipement pourrait être favorisée par la suppression de seuils voire de petites marches aux différentes entrées. L'accès aux vestiaires reste plus difficile. Par ailleurs, une marche dans les douches pourrait s'avérer dangereuse, car elle n'est pas signalée.

21. Centre Bizet : CESI

S	EB	IB	UE
3	2	3	3

Une place semble réservée aux personnes à mobilité réduite sur le parking du CESI, mais elle n'est pas matérialisée selon les normes en vigueur. L'entrée dans le bâtiment nécessiterait plusieurs petits aménagements (plan incliné plus long, suppression de tapis, retenues de la porte d'entrée...).

La circulation à l'intérieur du bâtiment ne peut se faire d'un seul tenant, puisque des marches d'escaliers gênent l'accès à des salles informatiques et à des bureaux.

Un étudiant handicapé a déjà été accueilli dans cette école. Néanmoins, des aménagements s'avèrent indispensables pour permettre à une personne handicapée de pouvoir accéder à l'ensemble des salles, et ce, en toute autonomie.

22. Centre Louise Martin : Halte Garderie

S	EB	IB	UE
4	3	4	4

Il n'existe pas de place de stationnement réservée aux personnes handicapées à proximité du bâtiment. Un revêtement de sol de meilleure qualité et sans gravier permettrait de rendre cette allée totalement accessible.

La circulation à l'intérieur du bâtiment s'effectue sans



difficulté, si ce n'est le poids de certaines portes.
Le Centre Louise Martin étant conçu pour l'accueil de jeunes enfants, les équipements sont facilement utilisables.
Les sanitaires pourraient être adaptés.

23. Centre socio-culturel Jean Savine

S	EB	IB	UE
0	1	1	1

Le stationnement constitue une réelle difficulté pour les personnes handicapées souhaitant accéder au centre Jean Savine. Le stationnement de véhicules sur les trottoirs en rend même l'accès dangereux. Une réflexion sur cette problématique semble devoir être menée au plus tôt.

Par ailleurs, l'entrée dans le centre se caractérise par une très forte pente, un revêtement de sol de mauvaise qualité et des barrières gênant l'accès à l'allée.

Le niveau du bar et des salles de danse et de spectacle ne sont pas accessibles, car le plan incliné existant est beaucoup trop pentu, tant à l'entrée principale que par le côté du bâtiment.

L'utilisation des équipements reste actuellement complexe malgré la présence de personnes susceptibles d'apporter une aide à une personne rencontrant une difficulté d'accès à l'une ou l'autre salle. Des travaux importants seraient à envisager pour une mise en accessibilité.

24. Stade municipal

1. Bâtiment principal

S	EB	IB	UE
4	3	4	2

La place de stationnement réservée nécessite d'être matérialisée selon les normes en vigueur.

Le plan incliné permettant l'entrée dans le bâtiment devrait être repris.

La circulation dans le bâtiment ne pose pas de difficulté particulière.

L'utilisation des équipements n'est pas adaptée aux personnes en situation de handicap, mais des aménagements de moindre ampleur permettraient de les rendre accessibles sans trop de difficultés.

2. Extérieur et courts de tennis :

S	EB	IB	UE
3	3	4	2

L'accès aux terrains de tennis ne peut se faire par l'intérieur du stade en raison de la présence d'escaliers. Il convient d'emprunter l'allée directe menant aux courts de tennis.

L'entrée dans le bâtiment nécessiterait des travaux d'aménagement des seuils de porte notamment, de même que l'élargissement de l'allée.

La circulation à l'intérieur du bâtiment ne pose pas de difficulté particulière, mais certains équipements (bar, sanitaires...) ne sont pas adaptés.

3. Nouveau bâtiment :

S	EB	IB	UE
4	2	4	2

L'accès au nouveau bâtiment est rendu difficile par une allée en pente constituée de gravillons. De plus, deux seuils de portes accentuent cette problématique.

La circulation dans le bâtiment ne pose pas de difficulté particulière.

La hauteur des équipements de ce bâtiment semble constituer la difficulté majeure pour l'utilisation des différentes installations (poignées de portes, lavabos, portes manteaux...).

25. Centre socio culturel du Placieux

Le parking ne dispose pas de place de stationnement réservée aux personnes handicapées. Il existe une petite marche à l'entrée du bâtiment légèrement haute.

La circulation à l'intérieur du bâtiment ne pose pas de difficulté particulière, mais des marches rendent impossible la sortie par les issues de secours.

L'utilisation de l'équipement est rendue difficile par la hauteur des différentes installations.

S	EB	IB	UE
4	4	3	3

CONCLUSION

Parmi les équipements visités au cours de ces deux années de travail, peu d'entre eux présentent une accessibilité totale. Nombreux sont ceux qui nécessiteront des aménagements, souvent lourds. Certains feront peut-être l'objet d'une dérogation préfectorale à l'adaptation immédiate aux normes d'accessibilité.

Parmi les bâtiments évalués au cours de cette seconde période de visite, les difficultés d'accès à certaines écoles, à certains équipements sportifs ou au centre Jean Savine, fréquenté par un grand nombre de Villarois, retiennent l'attention de la commission.

L'ensemble des bâtiments municipaux ont en commun l'absence de signalétique adaptée aux personnes handicapées : signalétique sous forme de pictogrammes pour les personnes handicapées mentales, signalétique pour les personnes malvoyantes, signalisation sonore pour les personnes non-voyantes, signalisation des obstacles ou dangers. On peut noter également l'absence de dispositifs sonores permettant l'accessibilité des personnes malentendantes aux différentes salles (salle des fêtes des Ecraignes, salons du château, salle du Conseil Municipal...).

En terme d'aménagement des bâtiments, la question de l'accessibilité des sanitaires, des problèmes de seuils de portes, de portes lourdes à ouvrir, ou d'équipement trop en hauteur sont des difficultés qui rendent impossible l'autonomie des personnes handicapées.

PRÉCONISATIONS

Fidèle aux objectifs qu'elle s'est fixés lors de sa constitution et consciente de l'ampleur des travaux à prévoir pour la mise en accessibilité, la commission communale d'accessibilité de Villers-Lès-Nancy a poursuivi sa recherche de moyens susceptibles d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Néanmoins, certaines priorités émergent parmi l'ensemble des améliorations à apporter à l'ensemble des bâtiments visités :

- Les écoles restent une priorité pour la commission d'accessibilité. Il est souhaitable qu'au moins une école soit rendue accessible de manière prioritaire, afin que les enfants villarois en situation de handicap puissent être accueillis dans une école maternelle ou primaire villaroise.
- L'accessibilité (physique et auditive) de la salle du Conseil Municipal constitue une priorité symboliquement forte, notamment pour prendre en considération l'accessibilité des personnes à la vie citoyenne de leur commune.
- Il en est de même pour les équipements hautement fréquentés tels que le château Madame de Graffigny, les Centres Socio Culturels des Ecraignes et Jean Savine, lieux de nombreuses manifestations publiques, associatives ou privées.
- La signalétique adaptée fait également partie des priorités retenues par la commission, notamment car elle s'adresse en premier lieu aux personnes connaissant un handicap sensoriel ou mental. Ces types de handicaps étant souvent moins pris en considération que le handicap moteur, il apparaît souhaitable, pour la commission, de déployer également des moyens à destination de ces personnes.
- La commission rappelle également l'importance de former les personnels à l'accueil des personnes handicapées (personnels municipaux en relation directe avec le public, personnels des centres socioculturels, de la Galerie du Château, personnels des écoles et du périscolaire...)

Les aménagements devront être réalisés au plus tard le 11 février 2015. Pour ce qui relève de travaux trop importants ou impossibles à réaliser, dans des équipements existants, une commission départementale sera chargée d'examiner les dossiers des bâtiments dont l'accessibilité ne peut être possible qu'au moyen de travaux extrêmement lourds, et elle pourra éventuellement accorder des dérogations aux dispositions réglementaires.

LISTE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Désignation de l'immeuble	Adresse	Observations
Eglise Saint-Fiacre	Rue Saint-Fiacre	rapport 2007
Gymnase Alice Milliat	Rue Albert 1er	rapport 2007
Caveau de la Roêle	2, rue Albert 1er	inaccessible
Château Madame de Graffigny	23/25, rue Albert 1er	rapport 2007
Ecole Maternelle Claude Déruet	6, rue Albert 1er	rapport 2007
Centre socio-culturel Les Ecraignes	6, rue Albert 1er	rapport 2007
Ecole du Château	4, rue Albert 1er	rapport 2007
Groupe scolaire des Aiguillettes	Rue Maurice André	2008
Ecole Maternelle Herbinière-Lebert	Boulevard Lyautey	2008
Groupe Scolaire Albert Camus	Rue des Cisterciens	2008
Groupe Scolaire Marcel Pagnol	Rue Pierre de Coubertin	2008
Hôtel de Ville	Boulevard des Aiguillettes	rapport 2007
Mairie Annexe	3, rue Maurice André	rapport 2007
Annexe - Police municipale - Pôle emploi	4 rue Maurice André	2008
Maison des Services Publics	Avenue Paul Muller	2008
Gymnase Gilbert Bauvin	Rue Maurice André	2008
Centre socio-culturel du Placieux	Boulevard du Docteur Cattenoz	2008
Ancienne Mairie	2 rue du Haut de la Taye	2008
Mini-Gymnase	2, rue du Haut de la Taye	2008
Presbytère	4, rue du Haut de la Taye	2008
Maison des Associations Roger Schoenstein	17, rue du Haut de la Taye	2008
C.O.S.E.C. Chepfer	Rue de la Carrière	(propriété du SIS)
Structure multi-accueil petite enfance	Rue de la Carrière	2008
Cimetière Municipal	Rue des Peupliers	2008
C.O.S.E.C. Marie Marvingt	boulevard Valtriche	2008
Halte-Garderie	Boulevard des Essarts	2008
Centre Technique Municipal	Route de l'aviation	Ne reçoit pas de public
Foyer de Personnes Agées Le Clairlieu	Avenue Paul Muller	2008
Foyer de Personnes Agées P. Adam	rue Jean Giraudoux	2008
Centre socio-culturel Jean Savine	Boulevard des Essarts	2008
Stade Municipal Roger Bambuck	R.D.92	2008
M ² sociaux	Rue des Chalades	2008
Centre d'Affaires Georges Bizet	2/2 bis, rue de Crédençe	2008